



FICHE POUR LES OPERATEURS

**Fiche n°3 : Procédure de secours en transit commun dans le cadre du SI
Brexit (sens entrée)**

Défaillance de Delta T après dépôt de la déclaration de transit commun

Cette fiche vise à préciser le fonctionnement de la procédure de secours dans le cadre de la frontière intelligente (SI Brexit), lorsque la défaillance de la téléprocédure de transit Delta T intervient après le dépôt de la déclaration de transit commun par l'opérateur côté Royaume-Uni (dans NCTS GB).

Les partenaires, compagnies de Ferry et Eurotunnel, seront informés des dysfonctionnements du service en ligne DELTA T via l'envoi automatique d'un courriel lors de la diffusion de la météo informatique par les équipes du CID.

Étape 1 – L'appairage

Au Royaume-Uni, l'appairage est réalisé sur la base du document d'accompagnement transit commun dont dispose le chauffeur.

Étape 2 – L'aiguillage pendant la traversée

En l'absence d'information fournie par Delta T au SI Brexit, le camion est aiguillé dans le SI Brexit en file orange – zone douane, durant la traversée (hors SPS).

Les unités de transport transportant des marchandises SPS sont aiguillées en file orange – SIVEP.1

Étape 23 – Le débarquement

En transit commun, du fait du dysfonctionnement de Delta T, SI BREXIT ne notifie pas automatiquement l'avis de passage.

Afin de garantir un passage fluide de la frontière, l'aménagement suivant est retenu : l'ensemble des notifications de passage frontière sont réintégrées automatiquement par la douane *a posteriori* sur la base des informations communiquées à l'appairage côté Royaume-Uni. Un passage physique au bureau n'est pas exigé.

Au moment du débarquement côté France :

- les camions circulant uniquement sous transit commun ou sous plusieurs régimes douaniers sont orientés en file orange douane ;
- les camions circulant avec des marchandises SPS sont orientés en file orange SIVEP.

¹ Au préalable, le bureau de douane aura informé le SIVEP du déclenchement de la procédure de secours DELTA T.

Une fois sur le parking, un tri sera opéré par les agents de douane. Les unités de transport qui circuleraient sous transit commun² uniquement seront invitées à quitter immédiatement l'infrastructure.

² Les docAcc de transit commun sont reconnaissables facilement via le code pays visible dans le numéro MRN relatif à la déclaration. Par exemple un MRN sous format 19GB805055065000 correspond à un mouvement de transit ayant débuté au Royaume-Uni. Les mouvements de transit ayant débuté en Irlande (code IE) sont aussi concernés